

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 24 SEPTEMBRE 2007 à 20h00

- Présents :**
- M. Charles Matringe, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM : Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan et Jean-Pierre Waepler, Conseillers municipaux.
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint,
 - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
 - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- M. Joseph Menu, Conseiller municipal
 - M. Jacques Magnenat, Maire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 21 mai 2007 et 4 juin 2007
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Genève-sud : lettre à M. Cramer, Conseiller d'Etat
 - 3.2 Remplacement des feux intelligents de la route de Troinex
 - 3.3 Projet de salle communale et de sport : suite du projet
 - 3.4 Véhicule de piquet intercommunal des sapeurs pompiers
 - 3.5 EMS intercommunal : suite du projet
 - 3.6 Repas du mercredi pour les aînés
 4. Conseil des Anciens
 - 4.1 Modifications du règlement
 - 4.2 Election des membres
 5. Ferme Rosset : élection des membres du comité
 6. Rapport de la commission d'urbanisme du 23 mai 2007
 7. Propositions individuelles et questions
 - 7.1 Déchets le long de la Drize
 - 7.2 Réverbère en panne
 - 7.3 Agresseur remis en liberté : point de situation
 - 7.4 Réservation d'abonnements journaliers et de tables et bancs par une famille hors commune
 - 7.5 Levée irrégulière de containers au ch. Sous-le-Crêt
 - 7.6 Traitement d'une motion socialiste en commission d'urbanisme
 - 7.7 Brochure explicative concernant les densités de construction
-

M. Matringe, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les absences de MM. Magnenat et Menu.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2007 et du 4 juin 2007

Aucune remarque n'est formulée et ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications de la Mairie

Communication de M. Yves Meynard :

3.1. Genève-sud : lettre à M. Cramer, Conseiller d'Etat

M. Meynard donne lecture d'un courrier envoyé à M. Cramer le 5 septembre et signé par les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier (annexe 1).

3.2 Remplacement des feux intelligents Rte de Troinex / ch. J.-Ormond

M. Meynard indique que la Mairie a reçu dans le courant de l'été un courrier de l'OCM l'informant que les « feux intelligents » (50km/h) au carrefour de la route de Troinex et du chemin J.-Ormond allaient être remplacés par un radar vitesse et surveillance des feux dans les 2 sens. Il semblerait en effet, selon un arrêt du Tribunal Fédéral, que « la signalisation lumineuse n'est pas un moyen approprié pour contrôler ou réguler la vitesse des véhicules dans un contexte de modération du trafic ».

3.3 Projet de salle communale et salle de sport

M. Meynard donne quelques informations concernant l'avancement de ce dossier :

- L'appel d'offres a été publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 27 août
- A ce jour, plus de 120 entreprises se sont déjà inscrites pour soumissionner (certaines pour plusieurs CFC)
- Planning prévu s'il n'y a pas de recours ou de contretemps important :
 - fin octobre : délai de remise des soumissions
 - fin novembre : vérification des offres, devis général
 - janvier 2008 : vote du crédit de construction
 - début des travaux : mars/avril 2008
- Une séance de la commission « Salle communale » sera bientôt agendée pour examiner différents sujets, notamment : aménagement de la cuisine, aménagements extérieurs (notamment pour les grandes manifestations communales), etc.

Communications de M. Paul Buclin :

3.4 Nouveau véhicule de piquet intercommunal des sapeurs-pompiers de Troinex et Veyrier

M. Buclin a le plaisir d'informer les Conseillers municipaux que le véhicule, pour lequel ils ont voté un crédit Fr. 33'000.- au mois de mai 2007, (dont la moitié sera financé par la commune de Veyrier) a été livré la semaine passée. Il fait circuler quelques photos de cette voiture qui sera donc désormais utilisée par les officiers de piquet de chaque commune, lors de leur service de piquet.

3.5 EMS intercommunal

M. Buclin donne quelques informations concernant le projet d'EMS intercommunal. La requête en autorisation de construire pour l'EMS de Drize a été publiée dans la FAO du 25 juillet dernier. Si tout se passe normalement, l'autorisation de construire et le subventionnement de l'EMS devraient être accordés dans le courant de l'automne.

A ce jour, le total des budgets approuvés par le Conseil de fondation est de Fr. 2'617'000.- et les versements des communes se montent à Fr. 1'400'000.- Pour le paiement des honoraires des architectes, des ingénieurs ainsi que pour la réservation du terrain, la somme de Fr. 1'000'000.- est nécessaire, soit Fr. 250'000.- pour ce qui concerne la commune de Troinex.

3.6 « Repas du mercredi » des aînés

M. Buclin annonce qu'au vu du succès remporté auprès des aînés de la commune par les deux repas organisés au restaurant scolaire ce printemps (entre 30 et 35 participants à chaque repas) la Mairie a décidé d'organiser à nouveau 2 repas cet automne. Ils auront lieu les mercredis 17 octobre et 28 novembre à midi.

C'est le nouvel apprenti, M. Fabio Ferretti, qui s'occupera d'une grande partie de l'organisation et il est possible que pour ces 2 prochains repas, le service soit assuré par des jeunes du Cycle de Drize, qui cherchent des petits travaux pour financer un voyage.

4. Conseil des Anciens

4.1 Modifications du règlement

M. Berthet trouve difficile de faire un choix parmi les candidats et propose de supprimer la limitation du nombre ou de prendre les 17 plus anciens.

M. Forestier est d'accord avec le principe de limitation qui permet de créer ainsi une réserve en cas de démission d'un membre actif.

M. Kaiser propose de laisser le choix au Conseil des Anciens de s'auto-élire.

M. Waefler regrette que si 30 personnes montrent de l'intérêt, il ne soit pas possible de toutes les intégrer dans le Conseil. M. Niederhauser lui répond que de l'avis même du Président du Conseil des Anciens, un nombre plus important de membres serait trop lourd à gérer.

Mme Bernardet félicite tous les candidats à l'élection et ajoute qu'à son avis 17, 19, 20 ou plus de membres ne change rien.

M. Berthet indique qu'il ne souhaite pas élire des personnes qu'il ne connaît pas et regrette de ne pas avoir plus d'informations sur les candidats.

M. Kaiser se dit favorable à la proposition du Conseil des Anciens de maintenir le nombre de membres à 17.

Afin de pouvoir entendre directement le Président du Conseil de Anciens présent dans le public sur le sujet, M. Forestier propose une interruption de séance de 5 minutes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance reprend après que les Conseillers aient pu entendre M. Jeanrennaud, Président du Conseil des Anciens.

M. Berthet propose d'amender le règlement en y ajoutant une clause indiquant : « En cas de nombre de candidats plus élevé que de sièges disponibles, les membres sont élus par ordre d'ancienneté ».

Cet amendement est refusé par 5 oui, 8 non et 1 abstention.

Mme Hirsch-Aellen propose de modifier l'article 2 comme suit : « Une juste répartition hommes/femmes doit être respectée *dans la mesure du possible* ».

Cet amendement est accepté par 12 oui, 2 non et 1 abstention.

Le règlement amendé est accepté par 13 oui et 2 abstentions.

4.2 Election des membres

Le Président distribue des bulletins de vote afin de procéder à l'élection des membres.

Après dépouillement, sur 16 bulletins distribués, 15 sont rentrés, 13 sont valables et 2 sont nuls.

Obtiennent des voix :

M. Babel Pierre : 10

M. Berberat Claude : 12

M. Boggio Pierre : 5

M. Dafniet René : 7

Mme Ebener Annie : 13

M. Garbani Michel : 11

M. Hawthorne Alexandre : 6

Mme Jaques Karin : 13

M. Jaquet Alain-Robert : 10

M. Jeanrennaud Raymond : 12

M. Jordi Walter : 10

M. Mathys Charles : 9

M. Pittet José : 12

Mme Pugin Georgette : 12

M. Puthod François : 12

Mme Ruegg Elsbeth : 13

M. Soldaini Umberto : 10

M. Ungar Marthi : 13

M. Vidon Robert : 11

Ne sont pas élus : MM. Boggio et Hawthorne

M. Meynard félicite les nouveaux élus et ajoute que ce Conseil des Anciens est un plus pour la commune à préserver et à entretenir.

5. Ferme Rosset : élection des membres du comité

Les membres suivants sont élus par acclamation :

Mme Bidaux Jacqueline	M. Luscher Raymond
M. Dubois Jacques	M. Magnenat Jacques (représentant de la Mairie)
Mme Gay-Albuquerque Stéphanie	Mme Sallansonnet Colette
Mme Grodecki Margrit	

6. Rapport de la commission d'urbanisme du 23 mai 2007

M. Truan donne lecture de son rapport (annexe 2) qui n'appelle aucun commentaire.

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Déchets le long de la Drize

M. Salzmann a été interpellé par un voisin de l'église arménienne qui est régulièrement confronté à des dépôts de détritus le long de la Drize qui sépare les deux propriétés. La Mairie vérifiera.

7.2 Réverbère en panne

Mme Deshayes signale qu'un réverbère de la place de la Mairie ne fonctionne pas depuis plusieurs jours. La Mairie fera le nécessaire.

7.3 Agresseur remis en liberté : point de situation

M. Forestier souhaite avoir des nouvelles concernant la remise en liberté de l'individu qui avait commis une agression au restaurant des « Drôles de Dames ». M. Magnenat lui répond que son courrier au Procureur général est resté sans réponse à ce jour.

7.4 Réservation d'abonnements journaliers et tables et banc par une famille hors commune

M. Forestier a été interpellé par une famille habitant ch. Champ-Gilbert (commune de Plan-les-Ouates) à laquelle le secrétariat aurait refusé de vendre des cartes journalières CFF ainsi que de louer des tables et bancs, argumentant que leur domicile n'était pas sur la commune. M. Meynard lui répond qu'effectivement le numéro postal peut prêter à confusion mais que la priorité est donnée aux habitants « réels » de la commune. Lorsque des billets restent invendus, ils sont volontiers revendus à des personnes hors commune mais uniquement la veille ou l'avant-veille du départ. Il va toutefois sans dire que dans tous les cas le bon-sens prime. Cette particularité sera tout de même rappelée au secrétariat afin de ne pas être trop intransigeant.

7.5 Levée irrégulière de containers au ch. Sous-le-Crêt

M. Pittet signale que les containers à verre et à PET situés au fond du chemin Sous-le-Crêt sont trop souvent pleins et qu'il manque un container à ordures. La Mairie vérifiera avec le transporteur chargé des levées de déchets.

7.6 Traitement d'une motion socialiste en commission d'urbanisme

M. Berthet rappelle que dans sa séance du 5 février dernier, la commission d'urbanisme avait décidé de reporter le traitement d'une motion du groupe socialiste à la première séance de la nouvelle législature. Or cette motion n'a pas été mise à l'ordre du jour de ladite séance. M. Berthet regrette cet état de fait.

M. Meynard lui répond que traditionnellement une pause est observée durant l'été et que nous ne sommes que le 24 septembre. Ce sujet datant de plus de 10 ans, la commission n'est pas à quelques semaines prêt.

M. Forestier regrette qu'aucune confiance ne règne au sein de la commission dont il est Président, M. Berthet ayant déjà signalé son regret de ne pas avoir vu sa motion à l'ordre du jour lors de la dernière séance.

M. Meynard ajoute qu'en outre, le sujet abordé par la motion fait partie intégrante du plan directeur communal qui est actuellement relancé au sein de la commission d'urbanisme.

M. Waefler regrette un manque de suivi de l'information entre les services de la mairie et le Président de la commission.

M. Berthet précise que cette motion attend d'être traitée selon les règles.

7.7 Brochure explicative concernant les densités de construction

M. Lavorel distribue un document explicatif concernant les densités de construction et précise que M. Guenin, auteur du document, se tient à disposition du Conseil municipal pour une conférence plus poussée sur le sujet. M. Lavorel propose de demander à M. Guenin de venir lors d'une prochaine séance de la commission d'urbanisme ouverte à tous les membres du Conseil municipal qui le souhaitent.

Le Président lève la séance à 22h05.

Le Président :
M. Charles Matringe

Le secrétaire :
M. Stéphane Riem

Un Conseiller municipal :

Communes de Genève-Sud
p.a. commune de Plan-les-Ouates
Rte des Chevaliers-de-Malte 3
1228 Plan-les-Ouates

Par porteur

Département du territoire
Monsieur Robert Cramer
Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3

Plan-les-Ouates, le 5 septembre 2007

Concerne : Genève-Sud – circulation – giratoire de la Milice

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Durant ces dernières semaines l'Office cantonal de la mobilité (OCM), représenté par Messieurs Yves Delacrétaz et Pierre- André Gesseney, a rencontré séparément les six communes de Genève-Sud afin de leur présenter ses réflexions sur la suite de l'étude Genève-Sud, avec le complément de la jonction de la Milice. Selon l'OCM, la question centrale est de définir si l'axe doit récupérer le trafic généré par Genève-Sud ou le trafic de transit. Après l'étude menée, l'OCM a indiqué aux communes qu'il considère que le giratoire de la Milice ne trouve sa justification que s'il est réservé au trafic généré par le périmètre de Genève-Sud et que ce sont des mesures de signalétiques et de feux de circulation qui doivent protéger ledit périmètre du trafic de transit.

Suite à ces diverses entrevues, les six communes ont décidé de se rencontrer, sans la présence de l'OCM, pour faire un point de situation et évaluer leur convergence de vue sur l'étude menée et les conclusions explicitées.

Les communes, à l'exception de Lancy qui n'a pu se joindre à cette réunion, ont tenu une séance le 31 août dernier, d'où il ressort un désaccord unanime des communes sur les conclusions présentées par l'OCM. Elles ont été choquées que l'OCM propose une solution qui ne prenne pas en compte le trafic de transit. Elles estiment que le postulat retenu par l'office de considérer le giratoire de la Milice comme destiné uniquement au trafic intérieur de Genève-Sud est tout à fait inadéquat et les solutions de circulation présentées comme insatisfaisantes. En effet, toutes les communes subissent aujourd'hui des nuisances importantes dues au trafic de transit qui doivent absolument être intégrées dans les projets à mettre en place.

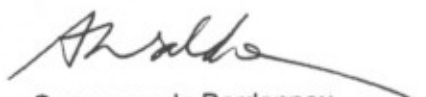
Les communes sont conscientes qu'un projet pour le carrefour de la Milice doit être déposé en fin d'année à Berne dans le cadre du projet d'agglomération pour obtenir des financements au niveau de la Confédération. Elles n'entendent pas remettre en cause la réalisation du carrefour de la Milice, mais considèrent qu'il ne s'agit que d'une étape dans la gestion de la problématique de la circulation de Genève-Sud, qui ne peut être prise en compte que dans sa globalité.

Lors de leur réunion du 31 août 2007, les communes, considérant que leur préoccupation, moult fois exprimée n'est pas prise en compte par l'OCM, ont décidé de mettre en oeuvre une étude, en

collaborant financièrement et en s'associant aux communes françaises bordant leurs frontières communales, soit Saint-Julien, Collonges-sous-Salève, Bossey, Etrembières et Archamps. Des contacts vont être pris très prochainement avec ces communes pour une concertation visant à la réalisation d'une étude conjointe menée par un mandataire approuvé par toutes les communes. Une réunion entre les communes est d'ores et déjà agendée début octobre.


Les communes veulent faire entendre leurs préoccupations et prendre en mains leur avenir en tenant compte de la globalité de la mobilité.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat à l'assurance de nos salutations distinguées.

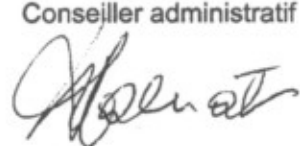

Commune de Bardonnex
Alain Walder
Maire


Commune de Carouge
Marc Nobs
Maire


Commune de Lancy
François Baertschi
Maire

Commune de Plan-les-Ouates
Laurent Seydoux
Conseiller administratif


Commune de Troinex
Jacques Magnenat
Maire


Commune de Veyrier
Luc Malnati
Conseiller administratif


Annexe 2

RAPPORT DE LA COMMISSION « URBANISME ET ENVIRONNEMENT » DU 23 MAI 2007

Présents : M. Enrico Querio, Président

Mme Annick Deshayes, MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Guy Lavorel et Marc Truan.

M. Jacques Magnenat, Maire

MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint

M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

M. De Lorenzi, Technicien communal

Cher(e)s Collègues,

Cette séance a été menée de main de maître par M. Enrico Querio qui la présidait pour la dernière fois.

Deux points à l'ordre du jour :

- a) l'audition de MM. Cerutti et Prokesch pour la présentation d'un projet de construction sur la parcelle n° 10199 (ch. Lullin 1) nécessitant une dérogation de l'indice de construction à 0,4
- b) une prise de position de la Commission concernant le projet de construction sur la parcelle n° 10179 nécessitant également une dérogation du même indice de construction à 0,4.

Il apparaît très rapidement que le Président souhaite obtenir un vote sur ces deux objets.

Projet de construction sur la parcelle n° 10199, propriété de MM. Cerutti et Prokesch

M. Prokesch, co-proprétaire de la parcelle et promoteur connu de la place de Genève, présente tout d'abord un historique de la zone villa pour expliquer comment, en l'espace de 50 ans, la zone villa a connu un taux de construction au sol passant de 0,1 à 0,12 et 0,15, puis 0,2. Des impératifs de rendement ont vu naître et croître le nombre des dérogations à 0,25. Dans les années 90, une modification de la loi d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses à l'instigation du député socialiste Jean-Luc Richardet vise à permettre, sous certaines conditions exceptionnelles, une dérogation à 0,4 qui ne sera que peu utilisée. Devant l'impossibilité de construire et le manque de logement, mais aussi à l'évidence afin de permettre d'obtenir de meilleurs rendements, les promoteurs ont désormais plus fréquemment recours à la demande de dérogation à 0,4.

Le projet présenté par M. Cerutti, architecte, exploite, dans le respect de la réglementation en zone villa, toutes les possibilités offertes par loi et notamment une dérogation à 0,4. Le projet, sous le label « Minergie », profite également d'augmenter ce taux de la part correspondant aux espaces « escaliers » qui sont conçus en espaces « tièdes ».

Le projet prévoit 4 petits immeubles de 3 niveaux, culminants à 10 mètres de hauteur (gabarit maximum de la zone villa). Sur chaque niveau, un appartement de 170 m², soit un total de 12 appartements proposés en PPE.

En vue d'épargner l'abondante surface boisée de la parcelle, le projet prévoit, en sous-sol, 2 places de parking par appartement, soit 24 places, plus 2 places réservées aux visiteurs, ce qui est insuffisant aux yeux des commissaires, mais qui semble être le fruit d'une contrainte légale ...

Par ailleurs, aucun espace particulier n'est prévu pour les véhicules « 2 roues ».

Après réflexion, les avis des commissaires sont assez tranchés :

Les « contre » :

- cela ressemble davantage à des immeubles qu'à des villas
- ce n'est pas intégré à l'environnement existant
- la densification du logement implique une densification des nuisances

Les « pour » :

- projet intelligent, favorisant la densité du logement
- projet « minergie »
- projet « actuel »

Après quelques discussions sur le principe, le Président fait voter la Commission en plusieurs étapes :

1. Renvoi de la prise de position à la nouvelle législature ?
→ la commission veut statuer et refuse le report à l'unanimité
2. La commission n'est pas opposée par principe à la dérogation à 0,4 sur cette parcelle :
→ cette position est adoptée par 3 oui et 2 non (lib)
3. Le projet proposé est-il acceptable en 0,4 ?
→ la commission pense qu'il ne l'est pas par 4 non et 1 oui (soc)

Projet d'extension sur la parcelle n° 10179, propriété de M. Sallansonnet

Le sujet a déjà fait l'objet d'une présentation lors de la commission du 28 mars. Les commissaires avaient alors demandé que le bureau d'architectes lui fasse parvenir un plan de façade et prévoie une augmentation du nombre de places de parcage avant de pouvoir se prononcer. S'ils ont obtenu satisfaction sur le premier point, la solution proposée pour le parcage ne donne pas satisfaction. Vu l'impact posé par la question sur le voisinage direct, la commission décide par 3 oui et 2 abstentions (lib) qu'elle n'est prête à accorder la dérogation qu'à la condition que le problème du parcage des véhicules et des 2 roues soit correctement réglé.

Troinex, le 23 mai 2007

Marc Truan
Rapporteur